

Réf: Dossier 397054

Avis de constitution

SOCIETE « PHARMACIE MARY DU 4 EME PONT ADJAME »

Siège ABIDJAN ADJAME BRAMAKOTE, Lot N/D, Ilot  
N/D

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 28/02/2025, et enregistrés au CEPICI le 11/03/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « PHARMACIE MARY DU 4 EME  
PONT ADJAME »

Objet : Vente de produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques et activités connexes et complémentaires, et pour la réalisation de l'objet social, l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles, l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN ADJAME BRAMAKOTE, Lot N/D, Ilot  
N/D

Dirigeant(s) M SOUMAHORO MANTARY (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-03257 du 25/03/2025 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°18875/GTCA/RC/2025 du 25/03/2025

